

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
194^e année
25 octobre 2018
n° 37 / 7794^e
pages 2017 à 2080

CHRONIQUE / Violence

La loi n° 2018-703 du 3 août 2018
renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes :
les femmes et les enfants d'abord !

> Laurent Saenko et Stéphane Detraz

2031

ÉDITORIAL

2017 L'art très remarquable de viser faux, *Michel Vivant*

IN MEMORIAM

2028 Gérard Couchez (1938-2018), *Pascal Beauvais, Florence Bellivier, Xavier Lagarde, Daniel Lebeau et Philippe Guez*

POINT DE VUE

2029 Partiellement déverrouillé, le verrou de Bercy résiste!, *Chantal Cutajar*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :**
- 2039 Première chambre civile, *Céline Barel, Sophie Canas, Viviane Le Gall, Isabelle Kloda, Samuel Vitse, Stéphanie Gargoullaud, Rachel Le Cotty, Julie Mouty-Tardieu et Cyril Roth*
- 2048 Deuxième chambre civile, *Édouard de Leiris, Olivier Becuwe, Nina Touati et Nathalie Palle*
- 2056 **Panorama :** Sociétés et groupements, *Eddy Lamazerolles et Anne Rabreau*
- 2067 **Notes :** La déclaration par le débiteur des créances pour le compte du créancier : premières précisions, *note sous Com. 5 sept. 2018, Julie Levy et Thibault de Ravel d'Esclapon*
- 2071 L'EIRL en surendettement : première leçon pratique, *note sous Civ. 2^e, 27 sept. 2018, Véronique Legrand*
- 2076 L'attribution illimitée, ou du sursis à statuer pour altération définitive des capacités du prévenu, *note sous Crim. 5 sept. 2018, Véronique Tellier-Cayrol*

ENTRETIEN

2080 Lionel Andreu - Des voitures autonomes - Une offre de loi

DA|LOZ

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carolc ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, *Directrice*

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, *Responsable*

Tél.: 01 40 92 20 85 - Fax: 01 40 64 89 92

Service publicité: Myriam LACROIX, *Responsable*

Tél.: 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 645 € HT (658,55 € TTC)

Étranger: 711 € HT

Prix au numéro: 28,59 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Octobre 2018

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal
Taux de fibres recyclées: 0 %
Certification PEFC™
Indice Eutrophisation: 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Michel Vivant

2017

L'art très remarquable
de viser faux



ACTUALITÉS

2020

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement (disproportion): appréciation
au regard de l'endettement global,
Com. 17 oct. 2018

Consommation

Clause abusive (prêt): office du juge national,
Civ. 1^{re}, 10 oct. 2018

Entreprise en difficulté

Arrêt des poursuites individuelles: instance en
cours au jour du jugement d'ouverture,
Com. 10 oct. 2018

Société et marché financier

Expert de l'article 1843-4 du code civil:
portée d'une clause d'arbitrage,
Com. 10 oct. 2018

2022

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Notaire (devoir de conseil): indifférence des
compétences et connaissances du client,
Civ. 1^{re}, 10 oct. 2018

2022

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Lotissement (modification des documents):
constitutionnalité sous réserve du régime,
Cons. const., 19 oct. 2018

2022

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Compétence administrative (ouvrage public):
retrait d'une canalisation d'eau potable,
Civ. 3^e, 11 oct. 2018

Traité international: portée des réserves pour
le juge administratif, *CE 12 oct. 2018*

Étranger (arrêté de reconduite à la frontière):
constitutionnalité du régime,
Cons. const., 19 oct. 2018

2024

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Gérant de succursale (cogérance): montant de
la rémunération garantie, *Soc. 10 oct. 2018*

Contrat de travail (qualification):
caractérisation du lien de subordination
juridique, *Soc. 10 oct. 2018*

Licenciement (transaction): nullité en l'absence
de notification préalable, *Soc. 10 oct. 2018*

Contrat de travail à durée déterminée:
requalification en contrat à durée
indéterminée, *Soc. 10 oct. 2018*

Temps de pause (rémunération): portée de la
compensation forfaitaire, *Soc. 10 oct. 2018*

Sécurité sociale

Maladie professionnelle (compétence
juridictionnelle): indemnisation et obligation
de sécurité, *Soc. 10 oct. 2018*

Accident du travail (faute inexcusable):
autorité de la chose jugée au pénal,
Civ. 2^e, 11 oct. 2018

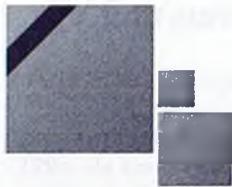
Permanents des lieux de vie (forfait annuel):
portée du droit à la santé et au repos,
Soc. 10 oct. 2018

2027

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (résidence de
l'enfant): présence physique dans un État
membre, *CJUE 17 oct. 2018*



IN MEMORIAM

2028 Gérard Couchez (1938-2018)
par Pascal Beauvais, Florence Bellivier,
Xavier Lagarde, Daniel Lebeau et Philippe Guez



POINT DE VUE

2029 Partiellement déverrouillé, le verrou de Bercy résiste!
par Chantal Cutajar



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

2031 La loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte
contre les violences sexuelles et sexistes :
les femmes et les enfants d'abord!
par Laurent Saenko et Stéphane Detraz

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

2039 Première chambre civile
par Céline Barel, Sophie Canas, Viviane Le Gall,
Isabelle Kloda, Samuel Vitse,
Stéphanie Gargoulaud, Rachel Le Cotty,
Julie Mouty-Tardieu et Cyril Roth

2048 Deuxième chambre civile
par Édouard de Leiris, Olivier Becuwe, Nina Touati
et Nathalie Palle

PANORAMA

2056 Sociétés et groupements
octobre 2017 - août 2018
par Eddy Lamazerolles et Anne Rabreau

NOTES

2067 La déclaration par le débiteur des créances pour le
compte du créancier : premières précisions,
note sous Com. 5 sept. 2018
par Julie Levy et Thibault de Ravel d'Esclapon

2071 L'EIRL en surendettement : première leçon pratique,
note sous Civ. 2^e, 27 sept. 2018
par Véronique Legrand

2076 L'attribution illimitée, ou du sursis à statuer pour
altération définitive des capacités du prévenu,
note sous Crim. 5 sept. 2018
par Véronique Tellier-Cayrol



ENTRETIEN

2080 Lionel Andreu
Des voitures autonomes - Une offre de loi

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite **Dalloz sous Android et iOS** et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr